

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 mai 2016	N° 2016-283

Convocation du 20 mai 2016

Aujourd'hui vendredi 27 mai 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI

EXCUSE(S) :

Monsieur Jacques COLOMBIER.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 mai 2016	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2016-283

Initiative Gironde - Financement métropolitain du plan d'actions 2016 - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les associations qui assurent sur le territoire de la Métropole une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises grâce à la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques, et/ou en difficulté, figure l'association Initiative Gironde.

Créée en 2000, elle est conçue comme une plateforme d'initiative locale qui a un triple objectif :

- accompagner le futur entrepreneur afin de finaliser son projet,
- renforcer ses fonds propres par l'attribution de prêts d'honneur et le soutien à l'obtention de concours bancaires,
- parrainer le créateur dans ses premières années d'activité.

Ainsi, Initiative Gironde est amenée à mobiliser des fonds publics, semi-publics ou privés pour la mise en œuvre de prêts personnels ou de prêts d'honneur.

Le partenariat initié entre Initiative Gironde et Bordeaux Métropole depuis 2003 participe à un effet levier en faveur de la création d'entreprises. En effet, cette association contribue, avec d'autres, au maillage entrepreneurial du territoire et à l'offre complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des créateurs d'entreprises, par :

- le financement social,
- l'action en cofinancement,
- l'aide à la faisabilité et la concrétisation de projets.

Les moyens humains d'Initiative Gironde sont les suivants :

- 20 adhérents,
- 60 bénévoles,
- 3 salariés (représentant 3 équivalents temps plein).

Les activités d'Initiative Gironde en 2015

L'action d'Initiative Gironde sur le territoire de la Métropole se traduit de la façon suivante:

- l'activité Prêts d'honneur : ils concernent aussi bien la création d'entreprise que la reprise d'entreprise.

Sur la partie création d'entreprise, ces prêts se matérialisent par des contributions allant de 1500 € à 7 600 € à taux zéro, pour une durée de 60 mois maximum, décidées par un comité d'agrément composé d'organismes financiers (Banque publique d'investissement, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Société interprofessionnelle artisanale de garantie des investissements) d'ordres professionnels (Ordre des avocats, Ordre des experts comptables, Chambre des notaires) et de chefs d'entreprises. Les bénéficiaires sont des petites et très petites entreprises de moins de 3 ans d'existence, de tout secteur d'activité, dont l'effectif est inférieur à 10 salariés, et dont le besoin global de financement est inférieur à 200 000 €.

Sur la partie reprise d'entreprise, ces prêts se matérialisent par des contributions complémentaires via Aquitaine Transmission (Fonds en faveur de la reprise d'entreprise du Conseil régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes) entre 2 500 € et 7 500 € à taux zéro, pour une durée de 60 mois maximum, avec possibilité de différé de remboursement de 3 à 6 mois en fonction de l'entreprise.

- l'activité Prêts à taux zéro NACRE (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) : Initiative Gironde gère également une activité d'attribution de prêts NACRE en faveur des entrepreneurs. Ces prêts se matérialisent par des contributions financières allant de 1 000 € à 8 000 € (4 200 € en moyenne) à taux zéro, pour une durée de 60 mois maximum.

Les bénéficiaires des prêts NACRE sont les créateurs de petites et très petites entreprises, qui sont soit demandeurs d'emploi indemnisés ou non indemnisés, soit jeunes de 18 à 30 ans, soit salariés repreneurs de leur entreprise à la suite d'un redressement ou d'une liquidation, soit les titulaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) ou d'un complément de libre choix d'activité (CLCA), soit les personnes créant une entreprise en zone urbaine sensible (ZUS), soit enfin les personnes de 50 ans et plus inscrites comme demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, l'association met en œuvre depuis 2011 un partenariat avec quatre associations de chefs d'entreprises et de cadres retraités afin de renforcer le suivi après la création d'entreprise, et augmenter les chances de réussite des projets (Chambre d'agriculture de la Gironde, Association générale des intervenants retraités, Association de professionnels séniors « ECTI », Association nationale de séniors bénévoles « EGEE »).

En 2015, les chiffres de l'activité globale sur les prêts d'honneur (création et reprise) ont été les suivants :

- 71 prêts d'honneur attribués et 40 prêts NACRE pour un total de 646 000 €,
- 52 porteurs de projet accompagnés sur la Métropole (44% de l'accompagnement en Gironde),
- Un taux de pérennité des entreprises financées de 79% à 5 ans,
- 140 emplois créés ou maintenus,
- Secteurs d'activité soutenus : Hôtellerie-restauration (15 projets), artisanat hors bâtiments et travaux publics (4 projets), bâtiments et travaux publics (3 projets), commerce (16 projets) et services (14 projets).

Perspectives 2016 d'Initiative Gironde

Les objectifs d'Initiative Gironde en 2016 sont :

-Le développement et la sécurisation toujours plus forte de la création d'entreprises par l'attribution de prêts d'honneur qui renforcent les fonds propres, principalement des jeunes entreprises, avec un objectif de 100 prêts d'honneur Initiative Gironde et 60 dossiers NACRE,

-L'intensification des procédures de parrainage et de suivi par des professionnels et des séniors de l'entrepreneuriat. Ces parrains, issus du monde économique pour la plupart, ont plus que jamais pour mission d'accompagner les créateurs au cours des premières années d'existence de leur entreprise, qu'elle soit créée ex nihilo ou reprise,

-Le développement des prêts Initiatives remarquables (jusqu'à 25 000 €) pour les porteurs de projets innovants et les entreprises agricoles qui ne peuvent bénéficier de la dotation aux jeunes agriculteurs,

L'association Initiative Gironde sollicite ainsi le renouvellement du soutien de Bordeaux Métropole pour un montant de 9 000 € en 2016 sur un budget prévisionnel de 232 000 €, soit 3,9% de participation métropolitaine (dernière intervention métropolitaine de 9 500 € en 2015 pour un budget prévisionnel de 159 438 €, soit 6% de participation métropolitaine). Le budget prévisionnel 2016 de la structure est réparti comme suit :

Dépenses	En € TTC	Recettes	En € TTC	%
Achats (entretien et équipements, fournitures administratives)	3 500	Prestations de service Dispositif NACRE	46 000	19,8%
Services extérieurs (sous-traitance, location, entretien, assurance)	26 000	Subventions d'exploitation Conseil régional	16 000	6,9%
Autres services extérieurs (honoraires, publicité, déplacements, poste et télécoms, services bancaires)	45 300	Conseil départemental	120 000	51,7%
Impôts et taxes		Bordeaux Métropole	9 000	3,9%
Charges de personnel	400	Chambre de métiers et de l'artisanat	6 500	2,8%
Autres charges de gestion courante	151 800	Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux	10 000	4,3%
	5 000	Chambre de commerce et d'industrie de Libourne	1 500	0,6%
		Etablissements bancaires	18 000	7,8%
		Autres produits de gestion courante (cotisations)	5 000	2,2%
Total (en €)	232 000	Total (en €)	232 000	

La part des charges de personnel représente 65.4% du budget prévisionnel.

	Budget N	Prévisionnel N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	65,43%	43,55%	Pas de financement en 2014
% de participation de BM / Budget global	3,9%	5,95%	Pas de financement en 2014
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	NACRE : 19,8% Région : 6,9% Département : 51,7%	NACRE : 26,02% Région : 10% Département : 37,6%	Pas de financement en 2014

Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations d'Initiative Gironde

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, Initiative Gironde est tenue de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du code général des collectivités territoriales (Métropoles),

VU l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le règlement d'intervention de Bordeaux Métropole sur les outils d'aide à la création d'entreprise, adopté par délibération n°2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

VU la demande formulée par l'association Initiative Gironde en date du 4 septembre 2015,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le programme d'actions de l'association Initiative Gironde pour l'année 2016 participe au développement du bassin d'emplois et du tissu des petites et moyennes entreprises de la métropole bordelaise,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 9 000 € à Initiative Gironde au titre de son plan d'actions pour l'année 2016.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 mai 2016

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2016</p> <p>PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2016</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	---

ANNEXE 1

Nom de l'organisme :		Année :					
CHARGES (en euros)				PRODUITS (en euros)			
	Budget	Réalisé	Ecart en valeur		Budget	Réalisé	Ecart en valeur
60 – Achats	-	-	-	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	-	-	-
Achats d'études et de prestations de service			-	Marchandises			-
Achats de matières et fournitures			-	Prestations de services			-
Fournitures non stockables (eau, énergie)			-	Produits des activités annexes			-
Fournitures d'entretien et de petit équipement			-				-
Fournitures administratives			-	74 - Subventions d'exploitation	-	-	-
Autres fournitures			-	État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			-
61 - Services extérieurs	-	-	-	Région			-
Sous traitance générale			-	Département			-
Locations mobilières et immobilières			-	Bordeaux Métropole			-
Entretien et réparation			-	Autres EPCI			-
Assurances			-	Commune(s)			-
Documentation			-	Organismes sociaux			-
Divers			-	Fonds européens			-
62 - Autres services extérieurs	-	-	-	Emplois aidés			-
Rémunérations intermédiaires et honoraires			-	Autres (précisez) :			-
Publicité, publications			-				-
Déplacements, missions et réceptions			-	75 - Autres produits de gestion courante	-	-	-
Frais postaux et de télécommunication			-	Cotisations			-
Services bancaires			-	Autres			-
Divers			-				-
63 - Impôts et taxes	-	-	-	76 - Produits financiers			-
Impôts et taxes sur rémunérations			-				-
Autres impôts et taxes			-	77 - Produits exceptionnels			-
64 - Charges de personnel		-	-				-
Rémunérations du personnel			-	78 - Reprises sur amortissements et provisions			-
Charges sociales			-				-
Autres charges de personnel			-	79 – Transfert de charges			-
65 - Autres charges de gestion courante			-				-
66 – Charges Financières			-				-
67 - Charges exceptionnelles			-				-
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			-				-
TOTAL DES CHARGES	-	-	-	TOTAL DES PRODUITS	-	0	0
86 - Emploi des contributions volontaires en nature	-	-	-	87 - Contributions volontaires en nature	0	0	0
- Secours en nature			-	- Bénévolat			0
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations			-	- Prestations en nature			0
- Personnel bénévole			-	- Dons en nature			0

Date / Nom et signature du Président ou du représentant légal